

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2022

Présents : I. VERDUN, F. MASSARD, N. PEYRELON, R. SOUVIGNET, M.T. MARTIN, M. COURTUAT  
R. FORESTIER, A. LE ROY-ARNAUD, A. FERRET, D. GRANDMONTAGNE

Excusés : B. BERGERON a donné pouvoir à D. GRANDMONTAGNE

Absents : S. SAGUETON, H. BONCOMPAIN, D. BEAUMESNIL.

1-Secrétaire de séance : R.FORESTIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2-Adoption du compte rendu de séance : Le compte rendu du 10 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

3-Modification au BP.2022 : Remboursement de prestations de services entre la CAPEV et la commune : 2 353,96 €. Adopté à l'unanimité.

4-Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 : Information financière enrichie et vision patrimoniale de la collectivité, améliorée. Adopté à l'unanimité.

5-Contrat personnel communal : 1 poste d'adjoint administratif créé pour assurer le poste à l'agence postale communale, aide au secrétariat de mairie et ménage. CDI de 18 heures hebdomadaires ; (poste en CDD qui avait été reconduit par le CM du 30/07/2021) Adopté à l'unanimité

6-Contrat personnel école publique: Reconduction d'un contrat d'aide maternelle à l'école publique. CDD de 22h30/semaine. Reconduction pour un an. Adopté à l'unanimité

7- Rétrocession d'une parcelle : Parcelle D1997 (145 m<sup>2</sup>) cédée à titre gratuit à la commune pour permettre d'élargir le chemin rural. Les frais de notaire étant à la charge de la Commune. Adopté à l'unanimité.

8- Vente d'une parcelle à la région : Parcelle D 1719, appartenant à la section le Bouchas/Ouillon 4272 m<sup>2</sup>. Prix de vente proposé entre 0,40 et 0,50 € le m<sup>2</sup>. Adopté à l'unanimité.

9-Achat de 2 parcelles : D310 (la Bourg) et D453 (Suc de l'Arme) au prix de 0.45€/le m<sup>2</sup>. Adopté à l'unanimité.

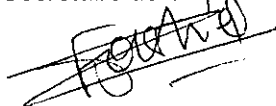
10- Concession à l'état d'abandon : reprise de 13 concessions dont l'état d'abandon a été constaté et certifié. Les prix de vente n'ont pas été fixés. Adopté à l'unanimité.

### Questions diverses :

- Demande d'utilisation de la salle communale pour des cours d'Haïkido. Nécessité d'assurance de la part du demandeur. Infos à suivre.
- Lire et Découvrir : demande d'utilisation des salles communales pour lecture, ateliers, réunions OK
- Comité d'animation : demande de possibilité d'utilisation des anciens panneaux électoraux pour peindre une fresque le jour de la vogue. OK
- Pétition des riverains de la petite salle communale. La commune étudie des solutions pour minimiser au maximum les nuisances que subit le voisinage.
- Le Bouchas : on attend l'enlèvement des anciens poteaux.
- Signature de l'acte de récupération de l'appartement de l'OPAC : travaux de remise en état à prévoir

Mme Rachel FORESTIER

Secrétaire de Séance



Mme Isabelle VERDUN

Maire de St Hostien

